

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 19 avril 2021.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Décision modificative n°1
4. Compte-rendu d'activité des commissions communales.
5. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E.
6. Délégation du Conseil Municipal au Maire.
7. Modification du tableau des effectifs.
8. Essonne Habitat : réitération de garantie dans le cadre du réaménagement de la dette auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
9. Approbation de la convention de groupement de commandes relative aux services de télécommunication suivants : accès internet et téléphonie mobile.
10. Adoption des règlements périscolaires.

Questions diverses

La séance est ouverte à 19 heures

Etaients Présents :

M. Thierry MARAIS, Maire,
M. Bruno NICOLAS, Mme Nicole PRIGENT, M. Olivier SCHINTGEN, Mme Marie-France PIGEON, M. Olivier JOSSE Maires adjoints ;
M. Jean-Claude QUINTARD, M. Christophe RICHARD, Conseillers municipaux délégués ;
Mme Simonne CADIX, M. Thierry BOUGAULT, M. Éric DAGUIN, M. Emmanuel HUET, M. Bruno MOÏTA (arrivé à 19h15), Mme Sarah STOEBNER, Conseillers municipaux,

Etaients Absents : Mme Nicole GUERNEVE (pouvoir à Mme Simone CADIX), Mme Sandrine DERYCKE (pouvoir à M. Jean-Claude QUINTARD), Mme Valérie BERNARD (pouvoir à M. Thierry MARAIS), M. Bruno MOÏTA (pouvoir à M. Emmanuel HUET jusqu'à 19h15), Mme Cynthia VERGER (pouvoir à Mme Sarah STOEBNER).

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal Madame Delphine Dupuis, Directrice du Service Culturel, qui a pris ses fonctions le 1^{er} mai 2021.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 19 avril 2021.

Le compte-rendu de la séance du 19 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : Décision modificative n°1.

Accord unanime du Conseil Municipal.

2. Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Christophe RICHARD est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Accord unanime.

Fait à Vert le Grand, le 20 juin 2021


Thierry MARAIS

3. Décision Modificative n°1

M. MARAIS propose aux membres du conseil municipal, la décision modificative budgétaire suivante pour permettre à la commune de payer sa participation à l'augmentation du Capital de la Société Publique des territoires de l'Essonne :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-202-12 : Mairie et administration	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-261 : Titres de participation	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 26 : Opérations patrimoniales	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	5 000.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Compte-rendu d'activité des commissions communales.

Commission travaux de bâtiments création de locaux : M. Bruno NICOLAS

La commission des travaux s'est réunie le 1er Juin 2021 pour examiner le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) des travaux de restauration de l'Orangerie au Domaine de la Saussaie, dossier réalisé par notre architecte Mme De Quelen.

La commission a examiné le rapport de présentation, les plans et les CCTP et a émis quelques remarques qui ont été ensuite transmises à l'architecte pour réintégration dans le DCE, notamment sur l'assainissement et sur le diagnostic amiante (diagnostic déjà réalisé et transmis à l'architecte).

Après modification des différents documents, le marché pourra être lancé.

Commission voirie et assainissement : M. Olivier SCHINTGEN

Travaux

- SIARCE : réalisation de postes de refoulement afin de dévier les eaux usées du ru de Misery.
- Les travaux de la rue des Gâches sont terminés. Actuellement, les travaux ont lieu à la station d'épuration et sur le chemin rural.
- Le percement de la RD26 est prévu la dernière semaine de juin
- La fin des travaux de voirie est prévue entre fin septembre et mi-octobre.

Viabilisation du Domaine de la Saussaie

- Les travaux des douves sont terminés
- Le raccordement de l'Orangerie est terminé
- La fin des travaux est prévue pour la rentrée.

Rue des Gâches, travaux de voirie et aménagement qualitatif

- Les travaux ont débuté cette semaine
- La rue restera en alternance jusqu'aux vacances scolaires puis sera barrée
- La fin des travaux est prévue pour la rentrée.

Commission sport vie associative : M. Emmanuel HUET

1. City-park et skate-park

Les travaux devraient commencer fin juillet, le projet d'AGORESPACE a été retenu.

L'idéal serait de faire la journée d'inauguration le jour du forum des associations.

Le plateau du skate-park sera aussi refait car les structures s'enfonçaient dans le sol.

2. Forum des associations

Le Forum sera programmé le 11 septembre car la brocante est organisée le 5 septembre.

Il se tiendra sur le terrain stabilisé comme l'an passé ou dans la salle H. Boissière s'il pleut (si les contraintes sanitaires sont levées).

3. Fascicule des associations de Vert-le-Grand

Une stagiaire qui suit des études de communication s'occupe du prochain fascicule. Avec Christophe Richard, nous sommes ses référents pour ce projet.

Cette année toutes les associations seront sollicitées (l'année dernière il n'y avait que les associations sportives).

4. Reprise du sport le 19 mai 2021 ADULTES

Suite à une mauvaise lecture du texte, la reprise du sport pour adultes a été autorisée. Après vérification de la réglementation par Monsieur Huet, un mail a été envoyé pour annuler cette décision.

5. Initiation découverte Art du Déplacement

Une association de Leudeville souhaitait faire une initiation sur Vert-le-Grand début juin. Cela lui a été refusé car il n'y avait pas d'assurance et que le timing n'est pas idéal, nos associations redémarrent et il faut plutôt actuellement se préoccuper de nos sections plutôt que de promouvoir des associations extérieures.

6. Reprise du sport le 09 juin 2021

Les adultes peuvent reprendre l'activité en respectant une jauge de 50% de la capacité d'accueil.

(Exemple le dojo ne pourra pas accueillir plus de 24 personnes. $195m^2 : 8m^2$ (normalement $4m^2$) = 24)

Les douches et les vestiaires ne sont pas encore accessibles pour les adultes. Les mineurs, oui.

POUR RAPPEL : le gouvernement donne un protocole sanitaire général qui est ensuite adapté par les fédérations sportives et validé par le ministère des sports.

7. Réunion de la Commission et des Présidents d'associations

Une réunion sera programmée avant les vacances d'été pour l'organisation du planning des salles (saison 2021-2022).

Commission Communication : M. Christophe RICHARD

La commission s'est réunie le lundi 7 juin, pour définir les thèmes abordés dans le prochain journal Horizon.

Nous avons fait le choix de ne pas sortir de journal en juin. Le prochain sortira donc fin septembre/début octobre.

Le mandat précédent nous avions l'habitude de sortir 4 journaux Horizon par an (1 par trimestre). Nous avons décidé de sortir 3 Horizons /an + 1 N° spécial. J'ai donc proposé de répartir la sortie des journaux Horizon tous les 4 mois (Septembre/Janvier/Mai). Le N° spécial pouvant compléter l'information en fonction du besoin.

Nous prévoyons donc de rédiger un N° spécial CCVE pour octobre/novembre.

Commission Scolaire périscolaire : M. Olivier JOSSE

Le 10 juin dernier s'est tenue une commission scolaire-périscolaire qui avait pour principal ordre du jour l'étude des différents règlements.

Des modifications mineures ont été apportées. On notera l'ajout de l'interdiction de l'usage de téléphone portable ou de tous objets électroniques pour les élèves. Il est par ailleurs indiqué que les menus du restaurant scolaire sont disponibles sur le site du village et sur demande en mairie pour une période de 2 à 3 mois. Les nouveaux règlements seront disponibles sur le site internet du village et remis aux parents.

Nous sommes ensuite revenus sur le déroulement de l'année. La crise sanitaire a généré de nombreuses modifications dans le temps périscolaire : rythme différent au restaurant scolaire, impossibilité de reprendre les activités durant la pause méridienne. Il y a moins de situation de harcèlement, mais plus de disputes et chamailleries. La gestion des groupes imposés par le protocole sanitaire pose des problèmes principalement pour les CP et CM2 qui n'ont pas les mêmes centres d'intérêt.

La crise sanitaire semble avoir réduit considérablement les réclamations des parents.

Enfin, dans la mesure de l'évolution du contexte sanitaire, les activités de la pause méridienne reprendront avec deux animateurs prenant en charge 14 enfants chacun. Il faudra cependant prévoir une désinfection de la salle d'activités après le passage d'un groupe. L'inscription au centre de loisirs avec un préavis de 15 jours permet une gestion plus aisée de celui-ci. Les rappels par mail envoyés aux parents sont appréciés.

Commission Conseil Municipal Enfants : M. Olivier JOSSE

La commission CME s'est réunie le mercredi 16 juin. Elle a étudié les différents documents dont certains ont été remis aux enfants cet après-midi. D'autres documents ne sont pas disponibles, eux, sur le site du village. En raison de la crise sanitaire seule la commission des menus a pu se tenir cette année. L'an prochain, les activités « officielles » reprendront. Concernant les autres activités celles en extérieur seront privilégiées. L'opération « Nettoyons notre village » sera reconduite.

Il est par ailleurs envisagé que les jeunes élus visitent différents lieux à définir, pour ensuite en faire un retour auprès de leurs camarades dans le respect du projet pédagogique et avec l'accord du corps enseignant.

La commission constate que la communication par mail auprès des parents n'est pas forcément la plus efficace et les prochaines convocations seront adressées par courrier simple aux enfants. Une réunion de fin d'année sera organisée samedi 26 juin, à 10h00 en mairie. Les prochaines élections auront lieu le 12 octobre.

Commission de Sécurité et PPMS : M. Bruno NICOLAS

Un exercice de confinement PPMS a été réalisé aux écoles le 21 Mai 2021. L'exercice prévu dès le début de l'année scolaire s'est déroulé correctement en fonction des conditions sanitaires actuelles et de la distanciation sociale.

Commission Ferme Photovoltaïque : M. Jean-Claude QUINTARD

La commission s'est réunie le 28 MAI 2021

A la suite de la réunion du Groupe de travail, le Bureau d'étude SUNVIE et le cabinet d'Avocats RAVASSARD ont confirmé qu'une note serait rédigée sur les aspects juridiques et qu'un nouveau contrat se substituera au contrat SUNVIE avec une dénomination GREENSTONE à partir duquel les études seront menées.

Un cahier des charges de l'appel d'offres pour la réalisation de la centrale nous a été remis.

Vous trouverez en pièce jointe au présent compte rendu un plan de l'installation photovoltaïque sur le site de la butte Montaubert.

1 – Règlement PLU

Le projet envisagé ne contrevient pas au règlement du P.L.U.

Le projet au regard de la jurisprudence ne devrait pas porter atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

Rappel : Le plan de zonage n°1 du P.L.U situe la parcelle B246 en zone naturelle, d'une contenance de 254 049 m². Le montant limité prévu au P.L.U. de 3,8 ha comprend aisément la surface nécessaire pour la centrale.

Après avoir étudié les plans du site, il apparaît qu'il est possible d'installer 10 944 modules, ces derniers seront disposés en mode inclinés à 38 %, orientés sud répartis en 342 tables (chaque table contient 32 modules).

Compte tenu des dimensions et de la puissance estimée à 4 104 MW Crête (MWC), la centrale devra faire l'objet d'un permis de construire spécifique à ce type d'installation.

2 – Etude du projet

GREENSTONE se substitue donc à SUNVIE. Toutefois, le travail de SUNVIE n'a porté à ce jour, en phase 1 que sur l'étude de faisabilité en tranche ferme, payée à hauteur de 50 %, les 50 % de la tranche optionnelle restant à facturer.

La commune est subventionnée par la région à hauteur de 15 531 €.

La proposition de contrat de GREENSTONE prend le relais mais engage à ce titre un nouvel engagement de 26 950,00 € HT qui se substituera à celui de SUNVIE.

Pour ce qui est de l'étude, il convient de disposer de l'ensemble des documents constitutifs du dossier qui accompagnera les différentes étapes. Pour ce faire, et avant de déposer un permis de construire la commune devra engager un certain nombre de démarches qui sont :

- la vérification par un géomètre de la configuration de la parcelle en faisant figurer la parcelle qui accueillera le projet.
- le lancement d'une étude géotechnique qui indiquera la nature des sols sur lesquels les ouvrages seront implantés (Coût : environ 12 000,00 €).
- le lancement d'une étude d'impact environnemental. Ce travail nécessitera l'examen des études déjà réalisées par la SEMARDEL afin de ne pas refaire ce qui existe et vérifier les attendus de l'arrêté départemental fixant les conditions d'exploitation (coût : à voir en fonction du recueil des éléments).
- le lancement de l'étude avec le partenaire institutionnel : ENEDIS (coût : 2 000,00 €).

A l'issue du résultat de ces études, et pour contribuer à parfaire les conditions de présentation d'un dossier finalisé, il conviendra de prendre attache avec les services de l'Etat qui porteront leurs remarques et contribueront à la phase suivante. La phase suivante est celle du dépôt de permis de construire.

Il est difficile d'établir à ce jour un échéancier exact.

3 – Structure

En l'état actuel, il va falloir que la commune se donne le temps de réfléchir sur les différentes possibilités et ce sans précipitation.

Une des possibilités serait la création d'une société d'économie mixte ou une autre forme de société à définir, dans laquelle serait inclus la participation citoyenne sous maîtrise de la commune et la possibilité de faire bénéficier à la population de Vert-le-Grand d'un tarif préférentiel sur leur facture d'électricité. Il n'est pas possible de dire combien à ce jour et si nous pouvons en faire bénéficier les habitants et les entreprises.

4 - Devis pour une installation générant 4 104 MWC/an

- estimation valeur août 2021 : 3 615 951 € TTC
- maintenance annuelle 23 000 € TTC
- nettoyage des modules 27 600 € TTC tous les 2 ans

5 – Financement

Parallèlement, et en appui aux éléments dont la commune dispose aujourd'hui il faudrait conduire des démarches pour l'obtention de subventions auprès :

- du Département
- de la région Ile-de-France et son agence dédiée, l'AREC.
- L'ADEME
- les syndicats d'électricité (voir accord sur Marcoussis) avec le SIGEIF, le SIPPPEC.

Il conviendra de se rapprocher des collectivités qui ont mené un projet comparable et voir notamment les structures mises en place.

INFORMATION

Quelques chiffres de référence :

Consommation annuelle I.T.M. : 8 034 MW/hre

Consommation théorique des Grandvertois pour 1 an :

- 2 530 000 KW/hre soit 2 530 MW/hre (sachant qu'une personne consomme 1 100 KW h/an
- Consommation annuelle du réseau d'éclairage de la commune
- o 177 062 KW/hre soit 177 MW h.

Commission Culture et Patrimoine : Mme Nicole PRIGENT

La commission culture s'est réunie le 2 juin afin de rencontrer Mme Delphine Dupuis notre nouvelle responsable de médiathèque et de faire un point sur les manifestations à venir.

Mme Dupuis indique que la prochaine brochure culturelle est en cours de rédaction et invite les commissions et associations à lui faire remonter les manifestations à caractère culturel organisées ces prochains mois.

La fête de la musique aura lieu le samedi 19 juin sur la place de la Mairie, le port du masque sera obligatoire ainsi que les gestes barrières. L'horaire sera avancé afin de respecter le couvre-feu.

5. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E. (Communauté de Communes du Val d'Essonne).

Commission Aménagement du territoire et Développement Durable, GEMAPI : M. Bruno NICOLAS

La commission « Aménagement du territoire » et « Développement Durable et GEMAPI » de la CCVE s'est réunie le 25 Mai 2021 en visio-conférence avec le Bureau de la CCVE pour examiner le dossier de l'élaboration du SCOT PCAET (Schéma de Cohérence Territoriale / Plan Climat Air Energie).

Ce document décide de l'aménagement du territoire de la CCVE pour les 20 prochaines années et les PLU des différentes communes doivent être en accord avec le SCOT ; celui-ci, définissant la politique de la CCVE, devrait être terminé et approuvé fin 2022.

Il prend en compte les éléments suivants :

- Consommation foncière des communes, occupation du sol
- Ressources en eau, milieux naturels et biodiversité
- Trames vertes et bleues
- Risques naturels, inondations
- Emission de gaz à effet de serre
- Consommations énergétiques, qualité de l'air
- Energies renouvelables
- Démographie et habitat
- Transports et déplacements
- Economie, commerce et tourisme
- Activité agricole

Commission Actions et Equipements Sportifs d'Intérêt Communautaire : M. Emmanuel HUET

J'ai remis un tableau avec la liste de l'ensemble des équipements communaux ou privé. Je remercie Bruno Nicolas qui m'a aidé pour le remplir.

La réunion de la commission prévue le lundi 14 juin a été reportée.

Commission Transport-Mobilités : M. Christophe RICHARD

La commission s'est réunie le 25 mai 2021.

Délibération : Tarifs des titres de transports scolaires pour l'année 2021/2022 et renouvellement de la convention avec les transporteurs pour la participation financière sur le coût des abonnements.

Pour rappel, le conseil communautaire a délibéré en 2019 et 2020 afin de participer au financement des titres de transports scolaires bénéficiant aux élèves résidants sur le territoire et étudiant dans un établissement public ou privé.

Les trois cartes bénéficiaires sont :

- Carte Scol'r (circuits spéciaux scolaires)
- Carte Optile (lignes régulières à vocation scolaire)
- Carte Imagin'r scolaire (uniquement pour les lycéens utilisant les lignes 284-004 et 284-006)

Le reste à charge des familles déduit de la participation financière de la CCVE est de :

- 24 € pour les élèves du primaire
- 50 € pour les collégiens non boursiers
- 25 € pour les collégiens boursiers,
- 50 € pour les lycéens non boursiers,
- 25 € pour les lycéens boursiers,

Pour information : 962 élèves inscrits pour les 21 lignes gérées par la CCVE.

50% des inscriptions sont faites via le formulaire papier.

50% des inscriptions sont faites via le site d'Ile de France mobilités.

Une augmentation de 10 à 15 % du nombre d'élèves est prévue pour 2021/2022.

Prévisions Rentrée 2021-2022 :

Les services de la CCVE et Ile de France mobilité ont anticipé pour la prochaine rentrée scolaire 2021/2022 : les familles ne paieront que le reste à charge au moment de l'inscription.

Une Hausse du nombre d'inscription est attendue.

Pour information : Ouverture des inscriptions et des encaissements le 14 juin 2021 confirmée par Ile de France Mobilité.

Conseil Communautaire : M. Jean-Claude QUINTARD

Le Conseil Communautaire de la CCVE s'est réuni le 1^{er} juin 2021.

Principales délibérations

- M. le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations

- Modification du représentant de la commune de Vert-le-Grand pour la commission « déchets ménagers et assimilés »
Elu : Olivier JOSSE

- Modification des délégations accordées au Président en rajoutant à celles accordées le 29 septembre 2020 : Demande à tout organisme financier l'attribution de subventions dans les conditions suivantes : Demande de subvention d'investissement ou de fonctionnement sans limite quant à la nature de l'opération (dès lors qu'elle se rattache à une compétence de l'intercommunalité) et au montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

- Décision après la création d'une activité accessoire par délibération le 13 avril 2021 de fixer l'indemnité de l'activité à 600 € brut par mois pour un jour de travail par semaine pour la période du 15 juin au 31 décembre 2021.

- Délibération pour établir les tarifs des titres de transport scolaires pour l'année 2021/2022 et renouveler la convention avec les transporteurs pour la participation financière sur le coût des abonnements.

FIXE les participations annuelles des familles pour l'année scolaire 2021/2022 comme suit aux élèves du territoire ayant souscrit une carte Scol'R, scolarisés dans un établissement privé ou public de secteur :

- 24 € pour les élèves du primaire éligibles et non éligibles ;
- 50 € pour les collégiens non boursiers, éligibles et non éligibles ;
- 25 € pour les collégiens boursiers, éligibles et non éligibles ;
- 50 € pour les lycéens non boursiers, éligibles et non éligibles ;
- 25 € pour les lycéens boursiers, éligibles et non éligibles ;

FIXE les participations annuelles des familles pour l'année scolaire 2021/2022 comme suit aux élèves du territoire ayant souscrit une « carte scolaire bus ligne régulière » ou « carte bus RPI », scolarisés dans un établissement privé ou public de secteur :

- 50 € pour les collégiens non boursiers ;
- 25 € pour les collégiens boursiers ;
- 50 € pour les lycéens non boursiers ;
- 25 € pour les lycéens boursiers ;

FIXE les participations annuelles des familles pour l'année scolaire 2021/2022 comme suit aux lycéens du territoire ayant souscrit un forfait « Imagin'R scolaire » et empruntant les lignes 284.04 et 284.06 scolarisés dans un établissement privé ou public de secteur :

- 50 € pour les lycéens non boursiers ;
- 25 € pour les lycéens boursiers ;

Les détails de ces délibérations sont consultables sur le site de la CCVE.

ELABORATION DU PLAN NUMÉRIQUE INTERCOMMUNAL

- Trois axes ont été identifiés pour le PNI.
- Ces enjeux permettront d'établir en concertation un **plan d'actions et de solutions à développer** dans le PNI et à mettre en œuvre sur le territoire.
- **Ils constituent les 3 axes de travail de la phase co-construction et concertation.**

Atelier 1 – Le numérique au service des usagers -

Atelier 2 – L'accélération de la transformation digitale des collectivités -

Atelier 3 – Le numérique pour répondre aux défis du développement durable – 25 mai

Première Réunion public de présentation du projet a eu lieu le mardi 1 juin par Facebook live.

D'autres réunions de consultation vont avoir lieu, les personnes intéressées et les agents de la Mairies pourront participer à d'autres réunions.

Un des buts de ce plan numérique est de répondre à l'obligation de fournir un service 100% dématérialisé aux concitoyens.

Commission Actions et Equipements Culturels d'Intérêt Communautaire: Mme Nicole PRIGENT

Point sur les manifestations:

Le printemps des contes, les Estivales en remplacement des hivernales. La CCVE financera deux représentations sur le territoire, à destination des enfants des centres de loisirs du territoire. Ce spectacle aura lieu le lundi 21 juin à Vert-le-Grand sur inscription. Il sera précédé d'un apéritif citoyen.

La 30^e fête de la science se déroulera du 1er au 11 octobre 2021 à la Ferme Pédagogique de la Grange aux Moines à La Ferté-Alais.

Les concerts de poche auront lieu les 21, 22 et 23 janvier 2022 à Fontenay, Cerny et Leudeville.

Le ciné plein air aura certainement lieu à Vert-le-Grand le samedi 21 Août, dans le parc du domaine de la Saussaie, le choix du film sera certainement un film d'animation tout public.

Un groupe de travail est créé afin d'organiser un festival culturel communautaire prévu en 2022.

Poursuite de l'enquête sur la lecture publique.

Point sur les portes ouvertes du conservatoire. Présentation du projet mois de la musique pour les écoles élémentaires du 14 juin au 2 juillet auquel l'école de Vert-le-Grand participe.

Délibération sur la grille tarifaire du conservatoire.

Commission Tourisme - Valorisation du Patrimoine: Mme Nicole PRIGENT

Cette commission s'est réunie mardi 18 mai 2021.

Retour sur la réunion des hébergeurs du 4 mai 2021 qui avait pour objectif de présenter les différentes actions de la CCVE en matière de tourisme.

L'objectif final est de créer un réseau d'hébergeurs afin de développer le tourisme et l'activité d'hébergement touristique sur le territoire.

Fixation du tarif de la taxe de séjour à partir du 1er janvier 2022:

Il est proposé de maintenir les tarifs de 2021 pour l'année 2022, excepté pour les hébergements sans classement, ou en attente de classement.

Le fonds de concours petit patrimoine touristique a été mis en place en 2013.

Vu la richesse du patrimoine et les sollicitations reçues, l'enveloppe annuelle a été augmentée de 6 000€ passant de 18 000€ à 24 000€, dès cette année 2021.

Point sur les manifestations

Guide du Tourisme 2021-2023:

Un point d'étape des travaux en groupes de travail a été présenté.

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des opérations réalisées dans le cadre de sa délégation :

- PC Portable (INMAC WSTORE)	1189.86 €
- 4 PC Portables (INMAC WSTORE)	3348.00 €
- PC Portable (INMAC WSTORE)	1085.53 €
- 4 PC école (INMAC WSTORE)	3410.89 €
- 2 Jardinières (Lorevad Déclic)	2748.00 €
TOTAL :	11 782.28 €

7. Modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal une modification du tableau des effectifs afin de permettre la nomination d'un agent lauréat du concours d'agent de maîtrise.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le tableau des effectifs,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination d'un agent sur le grade d'agent de maîtrise,

Monsieur le Maire propose en conséquence aux membres du conseil municipal d'opérer les modifications suivantes sur le tableau des effectifs :

Suppression

- 1 poste à temps complet d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Création

- 1 poste à temps complet d'agent de maîtrise

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOpte les modifications proposées.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

8. Essonne Habitat : réintégration de garantie dans le cadre du réaménagement de la dette auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation.

Monsieur le Maire indique que la commune a été sollicitée par Essonne Habitat d'une demande de réitération de garantie dans le cadre du réaménagement de leur dette auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

VU les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 2298 du Code Civil ;

CONSIDERANT que SA ESSONNE HABITAT, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexes à la présente délibération, initialement garantis par la commune de Vert le Grand, ci-après le Garant.

CONSIDERANT que la présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôt et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

ARTICLE 2 : Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes du Prêt Réaménagées à taux révisibles indexées sur le taux du livret A, le taux du livret A effectivement appliqué auxdites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 01/09/2020 est de 0.50%.

ARTICLE 3 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque Ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur la notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources nécessaires pour en couvrir les charges.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

9. Approbation de la convention de groupement de commandes relative aux services de télécommunication suivants : accès internet et téléphonie mobile.

Monsieur Richard présente la délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et ses articles L. 2113-06 et L.2113-07,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire pour la passation et la signature de marchés publics,

CONSIDERANT que la commune de Ballancourt-sur-Essonne et la CCVE ont souhaité mettre en œuvre une nouvelle procédure de commande groupée relative aux services de télécommunication suivants : accès internet et téléphonie mobile,

CONSIDERANT que l'objectif visé est la recherche d'économies, pour un niveau de qualité de service équivalent,

CONSIDERANT que les communes de Baulne et de Vert-le-Grand ont souhaité rejoindre le groupement de commandes constitué,

CONSIDERANT que le recours à un groupement de commandes repose sur la conclusion d'une convention constitutive signée par l'ensemble des personnes intéressées et appelées à participer au groupement,

CONSIDERANT que la convention a pour objet d'acter le principe et la création du groupement de commandes et d'en déterminer les modalités de fonctionnement,

CONSIDERANT que le groupement de commandes n'a pas de personnalité juridique : il agit au nom et pour le compte de ses membres, chaque collectivité reste responsable de sa propre opération d'achat,

CONSIDERANT qu'il convient de passer une convention constitutive de groupement de commandes entre les communes précitées pour le recours aux prestations exposées supra,

CONSIDERANT que la CCVE est désignée comme coordonnateur du groupement, chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant, dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019 et de la convention constitutive de groupement de commandes,

CONSIDERANT que Monsieur Patrick IMBERT, Président de la CCVE, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, est amené à signer les actes d'engagement du marché,

CONSIDERANT que la commission d'appel d'offre compétente du groupement de commandes sera celle du coordonnateur, soit celle de la CCVE,

CONSIDRANT qu'un avenant doit être passé pour intégrer les communes de Baulne et de Vert-le-Grand audit groupement,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes entre la CCVE et la commune de Ballancourt-sur-Essonne relative aux services de télécommunication suivants : accès internet et téléphonie mobile.

APPROUVE l'avenant n° 1 au groupement de commandes permettant l'intégration des communes de Baulne et de Vert-le-Grand, ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tout document y afférent.

AUTORISE le lancement dudit marché public.

AUTORISE Monsieur Patrick IMBERT, Président de la CCVE, en tant que coordonnateur du groupement à signer l'acte d'engagement du marché.

PRECISE que la commission d'appel d'offre compétente du groupement de commandes sera celle du coordonnateur, soit celle de la CCVE.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

10. Adoption des règlements périscolaires.

Monsieur Josse présente au Conseil Municipal les différents règlements des services périscolaires et extrascolaires 2021-2022.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 9 juillet 2020,

VU l'avis de la commission scolaire-périscolaire du 10 juin 2021,

CONSIDERANT que les règlements intérieurs actuels des services périscolaires et extrascolaires s'appliquent au titre de l'année scolaire 2020-2021,

CONSIDERANT qu'il est par conséquent nécessaire de mettre à jour lesdits règlements,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE l'adoption des règlements intérieurs de l'Accueil Collectif de Mineurs les Petits Loups, de la garderie, du restaurant scolaire et des études surveillées 2021-2022 tels que joint à la présente délibération.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le Maire :

Forains:

Une réflexion est actuellement menée pour savoir comment on poursuit notre collaboration avec les forains lors de la fête du village.

Pour rappel, la crise sanitaire avait conduit à annuler la venue des forains en 2020. Cette crise a également été l'occasion de s'interroger sur l'opportunité de la date jusqu'à présent retenue, à savoir le dernier WE d'août. En effet, cette date ne coïncide pas

nécessairement avec la reprise des activités des Grandvertois qui pour beaucoup sont encore sur leur lieu de vacances à cette date. C'est la raison pour laquelle la fête du village est décalée cette année au 1er WE de septembre (les 4 et 5 septembre), en même temps que la brocante.

Les forains ne sont pas satisfaits de cette modification de date. Ils menacent de venir s'installer aux dates habituelles mais également de venir troubler la fête du village.

Une rencontre est prévue avec eux à la fin du mois.

Afin de mieux encadrer l'installation des forains sur la commune, nous travaillons sur un arrêté visant à réglementer les événements forains.

Remise des prix:

La remise des prix aux écoliers de GS et de CM2 aura lieu le vendredi 25 juin 2021 à 15h30 à l'école et se réalisera en comité restreint en raison de la crise sanitaire.

Nous sollicitons quelques volontaires parmi les élus pour venir aider.

Cérémonie du 18 juin :

Cette cérémonie se tiendra pour cette année encore en comité restreint en raison de la crise sanitaire.

La commémoration du 25 juin se tiendra à 11h00.

Incendie SEMARDEL :

Dimanche 13 juin, un incendie s'est déclaré en début d'après-midi à la Semardel. Je tiens à remercier encore les équipes d'intervention et les pompiers. Grâce au vent, la commune a eu la chance que les fumées passent au nord du village.

Projet INRA :

Je suis inquiet sur le financement du projet et je ne partage pas les décisions actuelles. Cependant, j'espère vivement que les concertations qui se poursuivent permettront de faire émerger des positions communes.

Monsieur Olivier JOSSE

L'appel d'offre relatif au marché de restauration scolaire aura lieu le 24 juin 2020. Très peu d'offres ont été reçues.

Monsieur Olivier SCHINTGEN :

Balade urbaine

Le 26 juin 2021 aura lieu une balade urbaine qui se déroulera en deux sessions (9h00/11h00 et 11h00/13h00) afin de répondre aux contraintes sanitaires. Elle se déroulera au domaine de la Saussaie.

Diplôme Terre Saine :

La commune a obtenu le label Terre Saine suite à son engagement en tant que commune sans pesticides.

Marché Made in Essonne

Ce marché se tiendra les 26 et 27 juin 2021 au château de la Saussaie. Il accueillera plus d'une 30aine de producteurs du département dont quelques-uns de nos commerçants.

Madame Marie-France PIGEON :

Lundi après-midi, je suis venue soutenir nos agriculteurs qui se sont mobilisés et ont manifesté suite à la venue des gens du voyage sur la commune.

Le SIARCE pourrait être sollicité pour voir l'état des douves du château et indiquer quels seraient les travaux qui doivent être faits.

Les chantiers citoyens du SIARCE auront lieu du 5 au 9 juillet 2021.

Monsieur Eric DAGUIN

Il est envisagé pour la fête du village d'organiser une pêche dans les douves du château de la Saussaie si l'avancée des travaux le

permet. Le soir, il serait proposé un repas campagnard. Un feu d'artifice serait tiré samedi soir.

La séance est levée à 20h15 heures.

